



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 24/01/2022
Date d'affichage de la convocation : 24/01/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 27/01/2022

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le **24 FEV 2022**

ID : 033-213301435-20220127-2022_010-DE

Délibération n° 2022 – 010
Jeudi 27 janvier 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Isabelle BERNADET - Hélène BURESI - Benoit DULAU - Corinne JEANDONNET – Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Vincent TRISTRAM
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Absent(s) excusé(s) : Elvira MOMMERT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Mathieu OLIVEIRA

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS
D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2022
BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,
Vu l'exercice budgétaire 2021,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

La collectivité va voter le budget primitif 2022 avant le 15 avril 2022. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 des crédits et de les répartir comme suivant:

Total des crédits d'investissements ouverts pour l'année budgétaire 2021 (BP+DM1+DM2+DM3) - les emprunts	Ouverture d'investissements budgétaire 2022	Envoyé en préfecture le 24/02/2022
		Reçu en préfecture le 24/02/2022
2 867 099,05€	716 774,76€	Affiché le 24 FEV. 2022 ID : 033-213301435-20220127-2022_010-DE

Opérations	Imputations	Objet	Montant	Total
Opé 22 - Cimetière	2031	Etude procédure de reprise des terrains communs	7 000€	22 000,00€
	2128	Travaux de reprise terrains communs	15 000,00€	
Opé 31 – Mairie	21311	Travaux Mairie	10 000,00€	20 000,00€
	2183	Achat matériel informatique	5 000,00€	
	2188	Autres Immobilisation corporelles	5 000,00€	
Opé 32 – Domaine Communal	2121	Plantation	1 000,00€	251 000,00€
	2128	Autres agencement et aménagements	5 000,00€	
	21318	Travaux bâtiments publics	200 000,00€	
	2132	Immeubles de rapport	15 000,00€	
	21534	Réseaux électriques	25 000,00€	
Opé 33 – Voirie	2188	Autres Immobilisation corporelles	5 000,00€	49 000,00€
	2128	Fleurissement – Agencements	7 000,00€	
Opé 36 – Services Techniques	2151	Voirie	42 000,00€	3 000,00€
	2188	Autres Immobilisation corporelles	3 000,00€	
Opé 37 - Ecole	21312	Extension du groupe scolaire	100 000,00€	123 300,00€
	2183	Matériel informatique	17 000,00€	
	2184	Mobilier Ecole	6 000,00€	
	2188	Autres Immobilisation corporelles	300,00€	
TOTAL				468 300,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2022 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire antérieure, soit : **468 300,00€** selon la répartition énoncée, à compter du 28 janvier 2022,
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **468 300,00€** avant le vote du budget primitif 2022, selon la répartition énoncée par opération.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE